

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 19 février 1970

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel ont été déferées les prévisions budgétaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1970 présentées au Parlement, se réunit aujourd'hui à dix heures du matin, sous la présidence du

Sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le Président: Honorables sénateurs, vous le savez, jeudi dernier le Sénat a renvoyé à notre Comité les prévisions budgétaires de 1970-1971 pour qu'il en fasse l'étude avant que les bills fondés sur ces crédits ne parviennent au Sénat. Selon la pratique établie, nous avons de nouveau demandé à M. S. Cloutier, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor, de témoigner et de nous donner une vue d'ensemble du contenu des prévisions budgétaires de cette année. De là, nous pourrions passer à toute étude particulière que nous jugerions à propos.

Avant d'appeler M. Cloutier, il faut adopter la motion habituelle relative à l'impression du procès-verbal des délibérations sur ces prévisions budgétaires.

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

Le Président: Comme vous le savez sans doute, le ministre est en voyage à l'étranger à l'heure actuelle et M. Reisman n'a pas pu venir. Nous sommes donc très heureux de la présence parmi nous de M. Cloutier.

Honorables sénateurs, à moins que vous ne désiriez soulever quelque question, je vais demander à M. Cloutier de témoigner.

M. S. Cloutier, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor: M. le Président et honorables sénateurs, si

vous êtes d'accord, je vais débiter par la lecture de la déclaration du président du Conseil du Trésor lors de la présentation des prévisions budgétaires.

Les prévisions budgétaires pour 1970-1971 s'élèvent à un total de \$12,910 millions, soit environ \$892 millions ou 7.4 p. 100 de plus que les \$12,018 millions du budget total des dépenses pour 1969-1970. Les dépenses statutaires, celles qui découlent d'engagements fermes prévus dans les lois actuelles, augmentent de 11.5 p. 100. D'autre part, le taux de croissance des dépenses au sujet desquelles le Parlement sera prié d'attribuer des fonds—catégorie à l'égard de laquelle le gouvernement a liberté d'action dans la répartition des ressources—a été contenu à 3.8 p. 100.

L'augmentation correspondante entre 1968-1969 et 1969-1970, que j'ai mentionnée quand j'ai déposé le budget des dépenses de 1969-1970 à la même époque de l'année dernière, était de \$1,032 millions ou de 9.5 p. 100. L'augmentation d'une année à l'autre a donc été réduite de \$140 millions, soit de plus de deux points de pourcentage.

On prévoit que le total des crédits supplémentaires pour 1969-1970 sera de \$160 millions, soit environ le même que le total des crédits supplémentaires (\$152 millions) pour 1968-1969. Ce chiffre est à rapprocher de celui de \$392 millions en 1967-1968 et même de montants plus élevés enregistrés les années précédentes. On réduira au minimum les crédits supplémentaires requis en 1970-1971 pour faire face à des besoins urgents et imprévus, conformément à la détermination du gouvernement de restreindre les dépenses en vue de lutter contre l'inflation.

Les dépenses statutaires, celles qui découlent d'engagements fermes prévus dans les lois actuelles, s'élèveront à \$6,323 millions ou 49 p. 100 du budget total des dépenses. Presque toute l'augmentation globale de ces dépenses (\$651 millions) se répartit sous les trois rubriques ci-après :